

République du Sénégal

Région de Ziguinchor

Départements de Ziguinchor et Bignona



Projet d'appui à la stabilisation des communautés en zones de conflits par des approches participatives, inclusives de gouvernance dans les départements de Ziguinchor et de Bignona

Rapport d'activités de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs des Organisations Communautaires de Base sur l'environnement institutionnel, juridique et social favorisant la prise en compte du genre dans la prévention des conflits.

Mars 2023

I. TITRE DE L'ACTION : Projet d'appui à la stabilisation des communautés en zones de conflit par des approches participatives et inclusives dans la Région de Ziguinchor.

- Zones d'intervention : le projet envisage dérouler les activités dans les zones frontalières à la Gambie et la Guinée Bissau dans les Départements de :
- Département de Bignona dans les Communes de
 - **SUELLE**, 11 villages impactés par le conflit
 - **DJIBIDIONE**, 40 villages impactés par le conflit
- Département de Ziguinchor dans la Communes de
 - **NIAGUIS**, 10 villages impactés par le conflit.

II. DUREE DU PROJET

- Date de démarrage de l'action : 1^{er} Janvier 2023
- Durée de l'action en mois : 31 Décembre 2023

III. Rappel de l'objectifs général du projet.

Objectif général : Contribuer à la stabilisation des communautés en vue d'une cohabitation pacifique dans les zones de conflit par des approches participatives et inclusives.

Conformément à sa mission, **Carrefour des Initiatives Citoyennes** a mis en place le Projet d'appui à la stabilisation des communautés en zones de conflit par des approches participatives et inclusives dans la Région de Ziguinchor qui poursuit les deux objectifs prioritaires ci-dessous :

Les Nations Unies appellent toutes les parties impliquées dans le conflit et dans le processus de paix à adopter une démarche qui prenne en compte les préoccupations et besoins de genre sans discrimination. Cela signifie de soutenir les initiatives des femmes en faveur de la paix et les savoir-faire locaux en matière de résolution. Le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité, une ONG, s'engage aujourd'hui à garantir la mise en œuvre en vue d'augmenter la visibilité de la Résolution 1325 et d'incorporer un plus grand nombre de femmes dans les questions de paix et de sécurité.

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité représente indéniablement une avancée vers l'élargissement des directives générales concernant les droits humains, et en particulier les droits humains des femmes et des filles, au niveau international.

IV. Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont issus pour l'essentiel des OCB, des OSC de veille à la gestion de l'équité genre. Ils ont été sélectionnés sur la base des zones d'intervention du projet avec l'implication des chefs de villages des collectivités territoriales concernées par le projet.

- Nombre d'hommes : 04
- Nombre de femmes : 24
- Total participants : 30

V. Facilitateurs

Le facilitateur principal, Monsieur Baboucar Dji COLY facilitateur manager de projet à Carrefour des Initiatives Citoyennes. Il a près de 28 ans d'expérience dans les organisations de développement. Il a une forte expérience sur les questions de genre.

- ❖ Thématique de la formation : Atelier de renforcement de capacités des leaders sur la prévention et la transformation des conflits à travers la gouvernance participative
- ❖ Date : 03-04-05 Mars 2023
- ❖ Durée : 03 jours
- ❖ Lieu : Complexe BBC

VI. Méthodologie

Sur le plan méthodologique, les facilitateurs ont adopté la méthode participative et interactive afin de stimuler des discussions et le partage d'expériences entre des participants, tout en s'assurant de la prise en compte des expériences particulières et des différents contextes nationaux voire locaux. Cette méthode interactive a permis à chaque participant de mieux comprendre les enjeux liés au thème de l'atelier mais surtout d'apprendre des expériences partagées. Au terme de cette session de la R1325, des débats ouverts ont eu lieu autour des questions de compréhension des notions de conflit et de paix ; de la typologie des ressources naturelles ; des types de conflits et leurs causes, les acteurs des conflits liés aux ressources naturelles et les foyers de tension régionaux ; etc. Les différentes sessions ont été accompagnées d'exercices pratiques et des jeux de rôles : à travers leurs restitutions, les participants ont montré leur aptitude à pouvoir identifier, prévenir et gérer ces conflits dans leur pays respectifs ou alerter des institutions locales, nationales, régionales et internationales compétentes en la matière. En définitive, cette méthode de facilitation a permis de stimuler la pensée critique et indépendante des participants.

VII. Rappel des objectifs de l'atelier

a. Objectif général

L'objectif global de cette formation a été le renforcement des capacités des acteurs des Organisations Communautaires de Base sur l'environnement institutionnel, juridique et social favorisant la prise en compte du genre dans la prévention des conflits.

b. 2.2. Objectifs spécifiques

- ✓ **Objectifs spécifique 1** Protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles pendant les conflits et en assurer la prise en charge ;
- ✓ **Objectifs spécifique 2** : Promouvoir la participation et la représentativité des femmes aux processus de médiation, de prévention et gestion des conflits ;
- ✓ **Objectif spécifique 3** : Réfléchir sur un plan d'action qui définit comment les communautés à travers les organisations communautaires de base (**OCB**) peuvent mettre en œuvre un plaidoyer auprès des autorités politiques et administratives pour prendre en charge des problèmes spécifiques à chaque collectivité.

c. Déroulement de l'atelier

La session de formation s'est déroulée durant trois jours.

Le facilitateur, Baboucar Dji COLY en charge de la formation, a introduit l'atelier en souhaitant la bienvenue aux participants et en exposant les objectifs de l'atelier. Il a exprimé les enjeux de cet atelier pour la réhabilitation de la position de la femme dans le projet d'appui à la stabilisation des communautés en zones de conflit par des approches participatives et inclusives dans la Région de Ziguinchor. Deux moments forts ont marqué cette ouverture : l'intervention du représentant du Coordonnateur de Carrefour des Initiatives Citoyennes et la stagiaire Melle Khady DIEME du projet.

d. Le premier jour

La session du premier jour est axée sur le Module 1 : **La résolution 1325, un texte toujours d'actualité.**

Dans son exposé, le facilitateur a rappelé que le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait à l'unanimité la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, le Conseil de sécurité a officiellement pris acte des préoccupations des femmes en matière de paix et de sécurité et accordé à cette question une place dans ses débats.

Les femmes ont voix au chapitre en matière de paix et de sécurité.

Ce qui est à présent perçu comme la norme dans la gestion des conflits armés et de leurs suites était vu, à la fin des années 1990, comme une manière révolutionnaire de concevoir la paix et la sécurité. Depuis l'adoption de la résolution 1325, un certain nombre de changements sont intervenus, notamment l'élargissement du programme FPS pour inclure les enjeux plus vastes de paix et de sécurité liés aux femmes, et l'adoption des [Résolutions supplémentaires sur cette question](#) :

- les progrès en ce qui concerne le déploiement de conseillers pour les questions de genre dans l'ensemble des zones de conflit ou d'opérations de maintien de la paix ;
- le nombre plus important d'accords de paix signés par des femmes ;
- le meilleur accès des femmes aux postes à responsabilité ;
- l'expansion de la formation et du développement des capacités pour la sensibilisation aux questions de genre ;
- les efforts accrus en faveur de la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles,
- l'élaboration de cadres juridiques visant à ce que les auteurs de telles violences répondent de leurs actes ;
- la prise de conscience du fait que l'autonomisation des femmes est un droit fondamental et un élément indispensable à la croissance économique mondiale.

e. Le deuxième jour

La session du premier deuxième jour visait à clarifier certaines notions fondamentales liées aux droits humains.

Module 2 : Rappel sur la politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Il a été question de cerner la définition des concepts entre l'exploitation sexuelle, harcèlement et abus sexuels. Ce module a permis de comprendre la politique des Nations Unies sur la PEAS. Les participants ont également discuté des rôles et responsabilités des points focaux et managers PEAS au sein de leurs organisations respectives. On retiendra ainsi que :

- Exploitation sexuelle désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de pouvoir ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique.
- Tandis que Abus Sexuels réfèrent à toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal.
- La menace d'une telle atteinte constitue aussi un abus sexuel.
- L'assistance aux victimes comprendra l'accès aux soins médicaux, réponse juridique, assistance matérielle, sureté et sécurité, appui psychosocial et santé mentale.

f. Le troisième jour

Module 3 : Comment élaborer les documents clés de la politique PEAS au sein des organisations partenaires Cette session a permis aux participants d'échanger autour de certains documents clés à mettre en place comment les élaborer et quels sont les éléments à incorporer.

La résolution a donné beaucoup de mandats opérationnels importants ayant des implications à la fois pour les Etats Membres au niveau individuel et pour le système des Nations unies, comprenant entre autres :

- ✓ Augmenter la représentation des femmes dans le processus de décision pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits et les processus de paix ;
- ✓ Augmenter les nominations de femmes aux postes de représentants et envoyés spéciaux
- ✓ Offrir des directives et matériels de formation sur les droits et les besoins des femmes aux Etats membres et inclure les perspectives sexospécifiques aux programmes nationaux de formation et
- ✓ Augmenter le soutien financier, technique et logistique volontaire des Etats membres aux efforts de formation sensibles à l'égalité des sexes ;
- ✓ Adopter une perspective sexospécifique dans la négociation et la mise en œuvre des accords de paix tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles ; soutenir les initiatives de paix des femmes locales et garantir la protection et le respect des droits humains des femmes et des filles ;
- ✓ Garantir le respect du droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et des filles ;
- ✓ Adopter des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles de la violence basée sur le sexe ;
- ✓ Garantir que les missions du Conseil de Sécurité tiennent compte des considérations sexospécifiques et des droits des femmes, y compris par l'intermédiaire de consultations avec des groupes de femmes locaux et internationaux.

VIII. Recommandations

Les participants étaient soumis aux travaux de groupes pour identifier les défis et difficultés auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre de la politique PEAS au sein de leurs organisations respectives. A chaque session, 3 groupes constitués avec une moyenne de 10 personnes.

Au terme des trois jours d'échanges sur le thème, les participants ont formulé les recommandations suivantes à l'intention de l'état, des bailleurs de fonds et ONG nationales et internationales :

Organiser des plaidoyers dans les différentes collectivités territoriales pour interpeler les autorités sur des questions brûlantes qui hantent la vie des populations.

Commune de Djibidione:

- ❖ La divagation des animaux
- ❖ La scolarité des enfants dont les villages ont migré vers la Gambie
- ❖ Le retour de la paix

Commune de Suelle:

- ❖ La divagation des animaux
- ❖ Le frein aux activités agricoles

Commune de Niaguis:

- ❖ Les mauvaises pratiques de la pêche
- ❖ Le commerce très couteux du poisson
- ❖ Le foncier

IX. Cérémonie de clôture de l'atelier de formation

L'atelier de formation a été clôturé par le Coordonnateur de Carrefour des Initiatives Citoyennes, Monsieur Lansana FABOURE. Avant de prononcer le discours de clôture, le Coordonnateur a donné la parole aux deux adjointes Maires représentant les collectivités territoriales de **Djibidione, Suelle et de Niaguis**. Ces dernières ont fixé les participants sur leur engagement à prévenir et répondre à l'exploitation et abus sexuels au sein de leurs Agences respectives et les partenaires qu'elles financent.

Dans son discours, le Coordonnateur a remercié les participants pour leur contributions et active participation pendant l'atelier de formation qui ont permis la réussite de travaux et de dégager les recommandations pour la mise en œuvre efficace des politiques plans d'action. Il a également réitéré ses remerciements aux facilitateurs, Mais surtout à la Fondation Rosa Luxemburg qui a financé cet atelier et accepte depuis des années à accompagner le processus de paix en Casamance.

A la fin du discours, tous les participants ont répété à haute voix « Tolérance Zéro contre l'exploitation et les abus sexuels dans le **Fogny**. Dénoncez-les, Agissons, Soyons des champions ».